

**Affaires générales et coordination intercommunale****N/Réf. : JB/LM/FML - 2021/S/1767***Affaire suivie par François-Marie Lettéron*

Courriel : francois-marie.letteron@lacove.fr

Tél. 04.90.67.30.71

**Jacqueline Bouyac****Présidente de la CoVe**

à

**Mesdames et Messieurs****les conseillers communautaires****Objet : convocation du conseil communautaire**

Carpentras, le 28-09-2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la prochaine réunion du conseil communautaire qui aura lieu le :

**Lundi 4 octobre 2021 à 17h30**  
**Salle du Conseil – Hôtel de la CoVe**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Installation de nouveaux conseillers communautaires
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion du conseil communautaire du 28 juin 2021
- Adoption du pacte financier et fiscal de la CoVe et de ses communes
- Modification de l'autorisation de programme pour la modernisation quai de transfert des déchets de Loriol-du-Comtat
- Décision modificative N°3 budget principal
- Décision modificative N°1 budget annexe stations du Mont-Ventoux
- Décision modificative N°2 budget annexe assainissement – affermage Carpentras
- Renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie
- Fixation de la durée d'amortissement des budgets annexes stations du Mont-Ventoux et Photovoltaïque
- Attribution de fonds de concours « voirie » au profit des communes
- Attribution de fonds de concours patrimoine au profit des communes de La Roque-Alric, Loriol-du-Comtat et Bédoin
- Délibération de principe sur le choix de recourir à une délégation de service public local pour assurer le service de transports publics de voyageurs
- Rapport annuel 2020 du délégataire des transports publics de voyageurs
- Modification des tarifs du camping Le Brégoux
- PLH : bilan de la 1<sup>ère</sup> année de prorogation (mai 2020 – mai 2021)
- Attribution d'une subvention à UNICIL pour l'opération de construction de 6 logements sociaux « les Malauques » à Mazan

- OPAH de la copropriété dégradée Zola : avenant à la convention cadre et convention financière avec la région Sud-PACA
- Participation annuelle au fonds de solidarité logement
- Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2020
- Participation annuelle au fonds d'aide aux jeunes
- Modification de la charte de coopération inter-bibliothèques
- Révision du tarif des conférences de la CoVe
- Exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 pour les entreprises ayant justifié ne pas recourir au service de la CoVe
- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif
- Convention de coopération avec les communes volontaires pour lancer des appels à manifestation d'intérêt pour la couverture photovoltaïque de bâtiments et d'espaces publics
- Modification du tableau des effectifs
- Actualisation de la représentation de la CoVe au syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux, au Conseil d'Administration de la SPL Ventoux Provence et au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

Vous trouverez ci-joint la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération, un pouvoir ainsi que le procès-verbal de la séance précédente.

Je vous rappelle que s'il vous est impossible de venir à cette réunion, vous pouvez vous faire représenter par votre suppléant (cas des communes disposant d'un seul siège au conseil communautaire) ou bien transmettre votre pouvoir à tout conseiller communautaire titulaire, dûment rempli, daté et signé.

Il est à noter qu'un titulaire ne peut détenir qu'un seul pouvoir d'un autre titulaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

**Jacqueline Bouyac**  
**Présidente de la CoVe**

